



MIOP - 11 Passage de la Main d'Or 75011 Paris - 0749052748 - mmiop2016@gmail.com - miop.pro

## Communiqué de presse du 10 déc. 2019

### **Rapport de la Cour des Comptes sur l'Ordre des Médecins :**

### **le diagnostic est accablant, il y a urgence à abroger !**

Dans la suite de ses rapports sur l'Ordre des Chirurgiens Dentistes en 2016 puis sur celui des Masseurs Kinésithérapeutes en 2017, la **Cour des Comptes** vient de publier celui relatif à l'Ordre des Médecins ...il est lui aussi accablant. Il lève le voile sur les **dérives considérables de l'institution ordinale dans des domaines multiples :**

- activité juridictionnelle et disciplinaire ;
- pratique financière et gestionnaire, appétit immobilier ;
- obscurantisme du fonctionnement au quotidien ;
- rentes de situation pour les conseillers ordinaires nationaux et départementaux , favoritisme familial ;
- bureaucratisme croissant avec multiplication de réunions indemnisées grassement pour les participant-e-s ;
- faillite dans l'application de la déontologie médicale ;
- manque de vigilance face à la relation médecins-industrie,
- complaisance pour des médecins condamnés pénalement pour viols et agressions sexuelles (et le futur procès de Joël Le Scouarnec le confirmera en mars 2020...),
- etc...

**Ces différents éléments s'ajoutent à ceux que nous dénonçons depuis la naissance de cet ordre le 7 oct. 1940** (antisémitisme et stigmatisation multiforme dans ces années 40, opposition à la médecine de groupe, à la libéralisation de la contraception et de l'IVG, collusion avec les employeurs au mépris de l'intérêt des salariés, du secret médical et de l'indépendance des pratiques professionnelles, défense des « médecins dépasseurs » contre l'accès aux soins pour l'ensemble de nos concitoyen-ne-s, faillite dans l'organisation des gardes libérales, etc...).

**Un tel bilan est consternant. Il devient urgent d'en tenir compte** et de débattre publiquement de la dangerosité des ordres des professions de santé. Nos dirigeants politiques ne peuvent laisser les choses en l'état !

**Dans l'attente, le MIOP demande que soient établis rapidement :**

- la non obligation d'adhérer et de financer ces « syndicats obligatoires », pour les médecins et les autres professionnels de santé ;
- la fin des tribunaux d'exception de ces ordres qui sont dépassés, partiels et anti-démocratiques.